

**DELIBERATION N° 2003/12-05 - ACQUISITION DE QUATRE TERRAINS**  
**(Propriété de M. AUBERT)**

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, fait état d'une proposition d'acquisition par la commune de Ludres de quatre parcelles cadastrées A 0066, A 0453, A 0498 et A 0638. Ces quatre parcelles appartiennent à Monsieur Jean-Marcel AUBERT.

Le prix de vente est fixé à 4 492,50 euros :

- 370,00 euros pour la parcelle cadastrée A 0066 (7a 40), soit 0,5 euro par m<sup>2</sup>
- 2 487,50 euros pour la parcelle cadastrée A 0453 (9a 95), soit 2,5 euros par m<sup>2</sup>
- 735,00 euros pour la parcelle cadastrée A 0498 (2a 45), soit 3 euros par m<sup>2</sup>
- 900,00 euros pour la parcelle cadastrée A 0638 (2a 25), soit 4 euros par m<sup>2</sup>

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de procéder à l'acquisition de quatre parcelles cadastrées A 0066, A 0453, A 0498 et A 0638 pour une somme de 4 492,50 euros.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et de désigner comme notaire, Maître CONREUR à Nancy, Notaire de la commune.
- d'inscrire les crédits au budget primitif de l'année 2004.

## LOCALISATION



Les parcelles apparaissant foncées appartiennent à la commune de Ludres